



Examen professionnel B en A Compte rendu du groupe de travail du 30 novembre 2009

Suite à l'annonce faite lors du CTPC du 23 septembre 2009, la DPAEP propose de remplacer l'épreuve orale de l'actuel examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché (B en A).

La nouvelle épreuve orale sera basée sur une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), au travers d'un dossier comportant des éléments sur le parcours, l'expérience professionnelle et la formation du candidat.

Cette nouvelle épreuve sera mise en place pour l'examen 2011 et ne concerne pas la préparation qui vient de débiter.

Le dossier RAEP ne sera à compléter que par les candidats admissibles à l'oral.

Par conséquent, l'IGPDE ne dispensera une préparation à l'épreuve orale qu'après les résultats d'admissibilité.

Organisation de la préparation à l'oral :

- groupe de 8 agents ;
- 1 jour + 1 jour séparé par deux semaines.

La **CFDT** a constaté que cette formation est réduite de 6 heures et de la disparition de la préparation orale sur 4 mois en complément des fascicules.

La **CFDT** estime que cette réduction de la durée de la préparation à l'oral ne peut être que préjudiciable au candidat.

L'IGPDE a indiqué qu'une information sur le dossier RAEP sera incluse dans les fascicules.

La DPAEP a annoncé qu'un guide de remplissage du dossier RAEP sera disponible pour le candidat dès son inscription.

La **CFDT** a demandé que l'information concernant la modification de l'épreuve orale soit la plus complète, notamment en direction des candidats potentiels.

La DPAEP a acté cette demande.

1^{er} décembre 2009